



DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

<http://www.dgcis.fr/>

Paris, le 24 janvier 2013

## **Les actions de la DGCIS sur le secteur de l'e-santé**

Le champ de l'e-santé, qui couvre la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication (TIC) en rapport avec la santé et le bien-être, embrasse des domaines divers (soins, assistance à l'autonomie, prévention, information et éducation) ; il implique de nombreux acteurs (patients, professionnels de santé, industriels, associations, institutions de prévoyance...) et mobilise des technologies variées (capteurs, objets communicants, dispositifs médicaux, systèmes expert, systèmes de visioconférence...) dans des environnements hétérogènes (domicile des patients, établissements de santé, locaux des professionnels de santé, établissements médico-sociaux...).

L'utilisation des TIC offre de formidables opportunités pour l'amélioration de l'accès aux soins, de leur qualité et leur efficacité. Elle est aussi porteuse d'importants enjeux industriels.

C'est pourquoi la DGCIS, en collaboration avec le ministère de la santé, s'attache à mettre en œuvre un plan de déploiement de l'e-santé, visant à positionner la France en leader dans ce domaine. Parmi les actions menées par la DGCIS, on peut citer :

- la mise en place du CNR Santé, un centre de référence national pour fédérer les compétences et initiatives dans le domaine ;
- un appel à projet d'expérimentations sur la prise en charge des maladies chroniques ;
- deux appels à projet dans le cadre des investissements d'avenir ;
- la création d'un colloque annuel du numérique et de la santé.

### **L'appel à projets maladies chroniques**

La DGCIS a lancé en 2010 un appel à projets d'expérimentations sur la prise en charge des maladies chroniques.

Le projet RESPIRADOM fait parti des projets retenus. Porté par le Réseau Morphée, il a pour ambition de démontrer la pertinence d'un nouveau système de suivi des patients apnéiques du sommeil. La réglementation en vigueur impose un suivi physique au domicile des patients. Ce système est coûteux, et son efficacité insuffisante. Un grand nombre de patients abandonne le traitement en phase initiale, ou utilise mal la machine



qui leur est fournie. La mise en œuvre d'un télémonitoring, couplé à un programme d'éducation thérapeutique devrait conduire à une meilleure adhésion des patients au traitement, et à une prise en charge plus économique.

La DGCIS a ainsi lancé en 2010 un appel à projets d'expérimentations sur la prise en charge de ces maladies. Trois projets particulièrement prometteurs ont été retenus :

- le projet CROM, focalisé sur une meilleure gestion des sorties d'hospitalisation, avec un suivi à distance et une collaboration avec la médecine de ville ;
- le projet RESPIRADOM, focalisé sur l'apnée du sommeil, via la mise en œuvre d'un télémonitoring couplé à un programme d'éducation thérapeutique ;
- le projet VIGISANTE, focalisé sur le dépistage en entreprise puis le suivi à distance de l'hypertension artérielle.

### **Le projet RESPIRADOM**

La DGCIS a souhaité soutenir le projet RESPIRADOM parce qu'elle croit en son potentiel :

- pour améliorer l'efficacité des dépenses de santé engagées dans le traitement de ces maladies (grâce à un système novateur qui remplace un suivi à domicile des patients) ;
- pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients (en suivant mieux les personnes qui ne respectent pas le traitement) ;
- pour aboutir à des résultats fiables et commercialement exploitables, grâce à la réalisation d'une évaluation médico-économique complète, faisant appel à des méthodes éprouvées.

Contact presse DGCIS – Murielle Pascal – 01 79 84 33 25